



## Déclaration liminaire au CTS du 28/01/2022

Madame la Présidente,

Bien que lue par la CGT IP, cette déclaration liminaire se veut être le fruit d'une intersyndicale avec le SNEPAP.

2 mois entre la demande de CTS et sa tenue et 6 mois depuis le dernier... Nous ne faisons pas le poids face à la venue du Garde des Sceaux sur le département où nous avons pu admirer votre grande réactivité et disponibilité.

Le dialogue social ne semble pas dans la liste de vos priorités.

Nos revendications portent aujourd'hui sur les droits bafoués des agents du SPIP 31/09, pour lesquels nous sommes saisis quasi-quotidiennement : refus d'une AAE pour décès, refus de reporter des jours de congés durant un congé maternité, heures supplémentaires à épurer sans délai et sous menace de les voir purement et simplement supprimées, frais de déplacement à modifier plus de 4 fois, diminution du nombre de jours de congés...

Et la même litanie de vos services alors interrogés « c'est pas nous : c'est la DISP ».

Le constat est sans appel : les droits fondamentaux des agents sont moqués et leurs situations traitées de manière froide, inhumaine, infantilisante voire stigmatisante, sans aucun dialogue là où d'autres services proposent des solutions alternatives.

Au-delà des situations personnelles, la vie des services reste préoccupante.

Aujourd'hui, aucune antenne n'est épargnée par cette maltraitance : carence de cadre, problèmes RH, de locaux, manque de sécurité, surpopulation pénale à gérer...

Ces constats sont les mêmes depuis des mois et ce mutisme à tous les niveaux n'est plus acceptable.

A l'instar des demandes d'ACT, tout est sujet à controverse et induit de nombreuses démarches pour n'obtenir... Aucune réponse !

Les agents sont épuisés par cette gestion dans laquelle le mot bienveillance est littéralement rayé.

Jamais il n'y a eu autant d'agents désireux de quitter les services dont vous avez la charge non pas par désamour de leur travail mais parce que écrasés par une administration sourde à leur légitime mal-être.

Cette déclaration a pour but de lister clairement les difficultés récurrentes rencontrées, d'ouvrir à nouveau un réel dialogue social de qualité et de demander officiellement la communication du rapport de la Mission de Contrôle Interne.

A Toulouse, le 28/01/2022